

Philippe FORGEAU

13/05/24 16:00

enquête publique - desserte luçon

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

A l'attention du commissaire enquêteur,

Je suis contre le projet de déviation de Sainte gemme la plaine, pour les raisons suivantes;

La déviation de Sainte gemme la plaine arrive trop tard, la commune est organisée avec la route, pour le commerce, les zones, qui se sont installées au fil du temps, mais surtout depuis 2007 environ, année du remembrement de la plaine que vous comptez traverser, que dis-je, balafrer avec cette déviation que vous avez refusé lors de la réalisation de celui-ci.

La contrainte de cette déviation que vous n'avez pas voulu réaliser en 2007, au moment de ce remembrement est aujourd'hui insurmontable car il n'y a pas de foncier disponible dans la zone sans supprimer un exploitant.

Le plan proposé dans l'enquête publique, sans modification de nos chemins actuels nous dessine un parcellaire avec de pointes et des courbes incultivables avec le matériel agricole et d'irrigation, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, avec des parcelles fonctionnelles droites. Il nous faudra aussi franchir en permanence des ponts, faire des détours pour contourner cet ouvrage, ce qui va nous faire beaucoup plus de travail.

Trop tard aussi pour le commerce, installé au bord de la D 137 dans Sainte gemme la plaine, ce qui n'était pas le cas en 2007 ou la municipalité de l'époque leur a certifié qu'il n'y aurait pas déviation, ils se sont installés en toute confiance pour la pérennité de leur entreprise (bars, fleuriste, restaurants, garage et vente de voitures, brocantes ...).

De plus la sortie de Sainte gemme la plaine par le nord (où devons passer les gros convois exceptionnels) oblige à passer par la route de Saint aubin (D14) qui n'est pas du tout adaptée à ce genre de trafic ainsi que de nombreuses voitures voulant rejoindre le nord de la France au départ de Sainte gemme. La liaison douce entre Sainte gemme la plaine et Saint Jean de beugné est inutile et gaspilleuse de foncier, c'est une mauvaise solution.